

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

CFTC DGFIP
Pas de Calais



Comité Technique Paritaire Départemental
du 15 décembre 2010

Direction Départementale des Finances Publiques
Rue du Dr Brassart 62000 ARRAS

Ordre du jour :

- 1°: Approbation du procès-verbal du CTPD du 15 octobre 2010
- 2°: Formation professionnelle : bilan de l'année pour la période du 01/09/2009 au 31/08/2010
- 3° : Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents de la Recette des Finances de Boulogne-sur-Mer sur les plages fixes et variables
- 4° : Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents de la Trésorerie de Vitry en Artois sur les plages fixes et variables
- 5°: Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- 6°: Questions diverses

Président du CTPD : **M. Jacques CARRE**

Secrétaire : **M. Hugues COCHE**

Secrétaire adjoint : **Mme Catherine PAYEN, Snui/Sud**

Les débats ont commencé à 14 h 00 et se sont terminés à 18 h 00

1°: Approbation du procès-verbal du CTPD du 15 octobre 2010

Le document présenté par la Direction est conforme aux débats du 15 octobre 2010. En conséquence, nous l'avons approuvé.

2°: Formation professionnelle : bilan de l'année pour la période du 01/09/2009 au 31/08/2010

La direction nous a fourni un rapport très détaillé concernant la formation professionnelle. Pour nous, le tout premier problème n'a pas été vu par la direction. De nombreux collègues n'arrivent pas à aller en formation, compte tenu de leur charge de travail de plus en plus importante. Aller en stage, c'est certes très formateur et important, mais lorsqu'ils reviennent dans leur poste comptable, la pile de mandats, titres, courriers ou autres demandes de délais de paiement a été multiplié par deux. Alors, ensuite, il faut choisir....

Certaines nouveautés sont apparues en 2009 / 2010. Un nouveau dispositif de formation initiale a été mis en place en juillet 2010, concernant la formation initiale des contrôleurs promus par liste d'aptitude (année 2010) et des lauréats du concours interne spécial (année 2009), filière fiscale.

Selon les termes de la direction, ce nouveau dispositif visant à mieux adapter l'offre de formation aux besoins des agents promus consiste à contractualiser entre l'agent, son chef de service et le Responsable de Formation, un parcours personnalisé sur une période de 16 mois depuis la prise de poste de fonction du contrôleur. 14 parcours ont été élaborés après entretien individuel.

Pour ce qui est des collègues assurant les diverses formations professionnelles, la direction nous informe que les formateurs et les tuteurs constituent la pierre angulaire du dispositif de formation. Leur compétence et leur expérience renforcent les capacités d'adaptation du dispositif pédagogique aux évolutions du contexte professionnel.

Au cours de l'année pédagogique 2009-2010, 124 formateurs ont animé en binôme des actions de formation professionnelle : 69 issus de la filière fiscale, 55 issus de la filière gestion publique.

75 tuteurs de la filière fiscale et 51 maîtres de stage de la filière gestion publique ont accompagné des stagiaires en stage pratique durant leur formation initiale.

La direction nous a également présenté l'ensemble des moyens, soit :

- 6 salles informatiques : Boulogne sur Mer (Centre des Finances Publiques : 16, Rue Victor Hugo et 26, Rue d'Aumont), Bruay en Artois, Béthune (Centre des Finances Publiques : Rue G Guynemer et Rue Edouard Hériot), France Domaine,
- 12 salles de réunion équipées d'un vidéo-projecteur : Immeuble Brassart 1er étage, Immeuble Foch 4ème et 5ème étage, Hénin Beaumont, St Omer, Montreuil, Boulogne sur Mer, Lillers, Arras, St Pol sur Ternoise, Lens, Calais,
- 1 salle de réunion non équipée d'un vidéo-projecteur.

Concernant le droit individuel à la formation, il faut savoir que 7 demandes écrites de mobilisation du droit individuel à la formation ont été analysées par le service formation professionnelle. Ces demandes ont toutes été formulées dans le cadre des préparations aux concours des 2 filières. Une demande a fait l'objet d'un questionnement auprès du pôle d'assistance au réseau Ressources Humaines de Toulouse.

Pour conclure, nous estimons que la direction ne prend pas assez en compte la situation des agents qui doivent constamment digérer de nouvelles applications, et donc aller en formation, tout en continuant à assurer des tâches de plus en plus lourdes.

3°: Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents de la Recette des Finances de Boulogne-sur-Mer sur les plages fixes et variables

Les 12 agents de catégorie C et B de la Recette des Finances de Boulogne sur Mer ont unanimement exprimé un vote positif pour l'adoption de leur règlement intérieur. Dans ces conditions, nous avons bien évidemment suivi leur choix en votant POUR.

4°: Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents de la Trésorerie de Vitry en Artois sur les plages fixes et variables

Les 10 agents de catégorie C et B de la trésorerie de Vitry en Artois ont unanimement exprimé un vote positif pour l'adoption de leur règlement intérieur. Dans ces conditions, nous avons bien évidemment suivi leur choix en votant POUR.

5°: Approbation du Document Unique d'Evaluation de s Risques Professionnels

La direction nous présente son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Au cours de l'année 2009 et 2010, de nombreuses réunions ont été programmées auxquelles nous avons participé, afin de définir ces risques professionnels. Si l'ensemble des risques a été particulièrement bien défini, c'est certes une première étape, mais l'étape la plus importante, selon nous, n'est pas de définir ces risques, mais de les éliminer définitivement. Un certain nombre de risques a été défini :

Les risques psychosociaux :

Parmi les risques recensés, les risques psychosociaux apparaissent comme la première préoccupation des agents avec un taux de remontées de près de 30% des signalements

Les activités physiques

Les observations représentent près de 10% des risques recensés

Les troubles musculo-squelettiques

Les observations concernant les TMS ont été prises en compte dans les pourcentages des risques « activités physiques » et « travail sur écran ». Les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) sont mentionnés par les agents au niveau des risques liés au travail continu sur micro-ordinateurs (manipulation de souris, du clavier et fauteuils non adaptés) Les gestes répétitifs pouvant exposer à des problèmes musculo-squelettiques (TMS) sont également une source de risque citée dans les activités physiques.

Les risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Les observations représentent environ 7 % des risques recensés.

Les facteurs environnementaux :

Les observations représentent 20 % des risques recensés.

Les chutes de plain-pied 10 % des signalements

Les manques d'hygiène 5 % des signalements

Les chutes d'objets 3 % des signalements

Les chutes de hauteur 1 % des signalements

Les manutentions 0,50 % des signalements

Les circulations internes 0,50 % des signalements

Les conditions matérielles de travail :

Les observations représentent 20 % des risques recensés, soit :

Les ambiances physiques 10 % des signalements

Les écrans et équipements de travail 10 % des signalements

La sécurité au travail :

Les observations représentent 13 % des risques recensés, soit :

Les risques routiers 7 % des signalements

Les risques électriques 4 % des signalements

Les incendies et explosions 1 % des signalements

Les interventions d'entreprises extérieures 0,5 % des signalements

Les risques liés à la présence d'animaux 0,5 % des signalements

Les risques ayant été définis, la direction nous a informé qu'elle mettait en place un programme annuel de prévention. Ce plan devra permettre, à terme, si ce n'est de supprimer l'ensemble de ces risques, de tout au moins les minimiser et tenter de les supprimer tous. Ce plan reprendra point par point l'ensemble des risques définis précédemment et cherchera une solution définitive et adaptée à chaque cas. **Nous souhaitons cependant qu'il ne s'agisse pas d'un plan départemental de plus et qu'il parte rapidement « aux oubliettes »**. En conséquence, nous resterons particulièrement vigilants sur cette affaire. **Nos collègues de la D D Fi P du Pas de Calais ne doivent pas hésiter un instant à nous faire remonter leurs préoccupations en la matière. Nous sommes là pour les aider et les soutenir, c'est le rôle évident de tout délégué ou élu syndical.**

6°: Questions diverses

Ponts naturels :

Pour 2011, 3 dates sont possibles. Les vendredis 3 juin et 15 juillet et le lundi 31 octobre.

Nous souhaitons que la direction procède de la même manière que pour les ponts naturels de 2010 en consultant une partie significative des agents du Pas de Calais avant de prendre toute décision. Elle a donc pris acte de notre demande, le sujet des ponts naturels sera donc définitivement évoqué et réglé au cours d'un prochain CTPD du mois de janvier 2011.

Mise en place des horaires variables dans les trésoreries et généralisation d'Agora à l'ensemble des services non fusionnés :

Ce sujet important sera à l'ordre du jour du CTPD du 17 décembre 2010. La direction nous a présenté les lignes générales des nouvelles règles de vie dans les services non fusionnés.

Stationnement payant à la trésorerie de Le Touquet.

Depuis quelques mois, le stationnement est devenu payant dans cette commune, ce qui est hélas le cas d'autres nombreuses communes du département. Il en coûte actuellement la somme de 55,00 euro par an à chaque agent.

Le chef de poste de Le Touquet a trouvé une solution heureuse qui permettrait d'éviter aux agents de devoir payer pour pouvoir travailler : cette solution consiste à réaliser des économies sur le budget de son poste et de pouvoir ainsi financer le stationnement à hauteur de 55,00 euro * 7 soit 385,00 euro par an. Malheureusement, l'idée était trop bonne et la Direction a rejeté la proposition du chef de poste de Le Touquet. Nous avons donc demandé à nouveau à la direction qu'elle accepte que la trésorerie de Le Touquet, à budget constant évidemment, puisse financer le stationnement de ses agents.

Malgré nos explications et interventions motivées, la direction a rejeté définitivement notre proposition de prise en charge des frais de stationnement au motif que l'administration n'a pas vocation à payer des frais de stationnement sur son budget. Elle s'est cependant engagée à se mettre en contact avec le Maire de la commune afin de tenter de trouver une solution palliative.

Vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au C T P D

Annie LIANT
S I P de Lens
Experte

Gabriel GAILLARD
R F Boulogne sur Mer
Titulaire

Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous . **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné (Nom et prénom)

Poste comptable :

Adresse de messagerie :@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer à
Catherine GAILLARD,
Trésorière CFTC DGFIP 62
S I P de Calais,
14 rue Descartes
62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP

Nom : Prénom

Nom de jeune fille : Né(e) le à

Domicile : Tél :

Affectation : Tél :

Grade : Echelon

Quotité de travail : 100 % 90 % 80 % 70 % 60 % 50 %

Option prélèvement mensuel : OUI NON

à....., le / / 2010
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Trésorière CFTC DGFIP 62
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif